

Études et Résultats

drees



N° 689 • mai 2009

L'offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2007

Au 31 décembre 2007, les 10 300 établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) proposent 684 000 places et accueillent 657 000 résidents, soit un taux global d'occupation de 96 % et un taux d'équipement moyen de 127 places pour 1 000 personnes de plus de 75 ans et plus. En application de la réforme de la tarification, tous les établissements accueillant des personnes âgées dépendantes deviennent progressivement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Ceux-ci sont en 2007 6 850 (67 % du total) pour 515 000 places (75 % du total). Les résidents des EHPA sont toujours plus dépendants. En effet, la proportion de personnes âgées très dépendantes, c'est-à-dire évaluées dans les GIR 1 et 2, était de 47 % en 2003, et s'élève à 51 % fin 2007.

Plus de 397 000 personnes (340 000 équivalents temps plein) sont employées dans les EHPA, soit 52 000 de plus qu'en 2003. Le taux d'encadrement, qui exprime le nombre d'emplois (en ETP) pour 100 places, est toujours en hausse et plus élevé dans les EHPAD. C'est également dans les EHPAD, ainsi que dans les unités de soins de longue durée (USLD), que la part du personnel paramédical ou soignant est la plus élevée. Il représente 62 % des ETP en USLD non-EHPAD et 43 % en EHPAD.

Julie PRÉVOT

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille de la Solidarité et de la Ville
Ministère de la Santé et des Sports
Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique



LES établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) regroupent l'ensemble des établissements médico-sociaux ou de santé qui accueillent des personnes âgées de façon permanente, temporaire, de jour ou de nuit. Ces établissements sont de trois types. Les logements-foyers sont des groupes de logements autonomes (parfois aussi des chambres¹) assortis d'équipements ou de services collectifs dont l'usage est facultatif. Les maisons de retraite – lieux d'hébergement collectif – assurent une prise en charge globale de la personne âgée, incluant l'hébergement en chambre (ou en logement²), les repas et divers services spécifiques. Les unités de soins de longue durée (USLD) constituent enfin les structures les plus médicalisées, destinées à l'accueil des personnes les plus dépendantes. Il existe également, mais marginalement, des résidences d'hébergement temporaire permettant à la personne âgée de faire face à des difficultés passagères telles que l'absence momentanée de la famille, l'isolement, la convalescence, ou encore l'inadaptation du logement en hiver.

La majorité des maisons de retraite et une partie des logements-foyers accueillent de plus en plus de personnes âgées dépendantes et donc des personnes ayant besoin d'une surveillance médicale et paramédicale. Depuis 2001, en application de la réforme de la tarification des établissements accueillant des personnes âgées dépendantes, une nouvelle catégorie d'établissement est apparue, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). En outre, le plan « Vieillesse et solidarités » adopté en 2003 qui prévoit notamment le renforcement des dispositions permettant le maintien à domicile des personnes âgées, a également pour objectif l'accroissement de la médicalisation des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes âgées dépendantes. Progressivement, tous les établissements accueillant des personnes âgées dépendantes signent des conventions tripartites avec leur conseil général et l'assurance maladie, devenant ainsi des EHPAD, et s'engagent sur les conditions de fonctionnement de l'éta-

blissement sur le plan financier de même que sur la qualité de la prise en charge des personnes et des soins qui leur sont prodigués. Les EHPAD sont le plus souvent des maisons de retraite, parfois des logements-foyers mais peuvent aussi être issus d'établissements sanitaires ; il s'agit alors de redéfinition de places d'unités de soins de longue durée en longs séjours médico-sociaux.

Ce sont tous ces établissements, de France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, qui constituent le champ de l'enquête EHPA 2007, auxquels s'ajoutent des établissements expérimentaux et des établissements d'hébergement temporaire. Les centres d'accueil de jour, inclus également dans le champ de l'enquête, sont exploités séparément (encadré 1).

10 300 établissements pour 684 000 places installées dont 515 000 places en EHPAD

Au 31 décembre 2007, on comptabilise 10 305 établissements d'hébergement pour personnes âgées : 6 504 maisons de retraite, 2 786 logements-foyers, 903 unités de soins de longue durée et 112 résidences d'hébergement temporaire et établissements expérimentaux (tableau 1). L'ensemble de ces structures offre 684 159 places installées. Les maisons de retraite proposent le plus grand nombre de places, totalisant 69% de la capacité d'accueil de l'ensemble des établissements, les logements-foyers en offrent 21%, les unités de soins de longue durée, 10% et les résidences d'hébergement temporaire et établissements expérimentaux, 0,3%. Au sein de l'ensemble de ces établissements, les places spécifiquement consacrées à l'accueil de jour ou à l'accueil de nuit représentent respectivement 1% et 0,1% de la capacité d'accueil (soit respectivement 6 000 et 500 places). L'hébergement temporaire ne représente également qu'une faible part de la prise en charge ; au 31 décembre 2007, 1% de la clientèle est accueillie de façon temporaire.

Près de 6 900 établissements ont signé une convention tripartite au 31 décembre 2007 et sont ainsi devenus des EHPAD³, soit 88% des mai-

1. Environ 12% des logements-foyers proposent un hébergement en chambre en plus de logements, 8% pour les logements-foyers non-EHPAD, et 35% pour les logements-foyers EHPAD.

2. Environ 4% des maisons de retraite proposent un hébergement en logement en plus des chambres, 10% pour les maisons de retraite non-EHPAD, et 4% pour les maisons de retraite EHPAD.

3. Le nombre d'EHPAD correspond ici au nombre d'établissements identifiés comme EHPAD dans le répertoire FINESS, augmenté des établissements ayant déclaré dans l'enquête une signature de convention tripartite avant le 1^{er} janvier 2008.

sons de retraite, 74% des USLD et 16% des logements-foyers (tableau 2). La proportion de maisons de retraite publiques devenues EHPAD est supérieure à celle des maisons de retraite privées (respectivement 93% et 84%). Ainsi, fin 2007, 83% des EHPAD sont des maisons de retraite, 10% sont des unités de soins de longue durée et 7% sont des logements-foyers. Désormais, les EHPAD, avec 514 635 places,

représentent 67% de l'ensemble des établissements et 75% de la capacité d'accueil totale. Fin 2007, il reste, 806 maisons de retraite, 232 unités de soins de longue durée, et 2 330 logements-foyers non-EHPAD. En outre, 658 d'entre eux (offrant 42 608 places) indiquent avoir, fin 2007, une demande de signature de convention tripartite en cours. Soit un potentiel total de plus de 7 500 EHPAD pour 557 200 places.

La taille moyenne des établissements augmente légèrement par rapport à 2003, de 63 à 66 places. La capacité moyenne des maisons de retraite passe de 68 à 72 places, et varie suivant le statut. Les établissements les plus grands sont les maisons de retraite publiques avec une capacité moyenne de 84 lits, alors que les maisons de retraite privées ont une capacité moyenne de 66 lits

ENCADRÉ 1

L'enquête EHPA

L'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) est une enquête exhaustive, réalisée par la DREES par voie postale, auprès des gestionnaires d'établissements. Le lancement de l'enquête est effectué à partir du fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS). L'enquête EHPA 2007 décrit la situation des établissements au 31 décembre 2007 et fournit :

- un état des établissements : activité, et informations sur l'aménagement des bâtiments ;
- une présentation des principales caractéristiques du personnel en place dans ces établissements et services : sexe, âge, statut, fonction, ancienneté... ;
- une description de la clientèle hébergée : sexe, âge, degré de dépendance, incapacités... ;
- une description des personnes sorties définitivement de ces établissements au cours de l'année 2007.

L'enquête EHPA a été lancée pour la première fois en 1985. Elle a ensuite été réalisée tous les deux ans jusqu'en 1996, les unités de soins de longue durée étaient alors exclues du champ. L'enquête qui a suivi celle de 1996 a été menée en 2003 puis elle est devenue quadriennale.

Les informations relatives à l'exercice 2007 présentées dans cette étude sont issues de l'exploitation de l'ensemble des répondants : un peu plus de 8 200 établissements sur les 10 432 (10 305 EHPA et 127 centres d'accueil de jour) établissements du champ de l'enquête. Un redressement de la non-réponse a donc été nécessaire pour estimer des données au niveau national. Après validation du champ, les pondérations ont été obtenues en se calant sur les données FINESS au 31 décembre 2007 pour les non-répondants et les données de l'enquête pour les autres, c'est-à-dire le nombre d'établissements et de places installées par catégorie d'établissement et par taille.

En 2007, les centres d'accueil de jour ont été introduits dans le champ de l'enquête

Les centres d'accueil de jour sont des structures qui accueillent les personnes âgées pour une ou plusieurs journées. Au 31 décembre 2007 on compte 127 centres d'accueil de jour pour 1 465 places installées. Parmi ces structures, 72 sont des EHPAD (816 places). 92% des personnes accueillies dans les établissements d'accueil de jour sont dépendantes (GIR 1 à 4), et 21% sont très dépendantes (GIR 1 et 2).

TABLEAU 1

Capacités des établissements d'hébergement pour personnes âgées

	Nombre de structures		Places installées		Évolution de 2003 à 2007		Taille moyenne au 31.12.2007
	2003	2007	2003	2007	Places	%	
Logements-foyers publics	2 065	1 957	107 485	100 757	-6 728	-6,3	51
Logements-foyers privés à but non lucratif	795	756	41 348	38 436	-2 912	-7,0	51
Logements-foyers privés à but lucratif	114	73	6 018	3 720	-2 298	-38,2	51
Total logements-foyers	2 974	2 786	154 851	142 913	-11 938	-7,7	51
Maisons de retraite publiques	2 751	2 754	220 268	232 589	12 321	5,6	84
Maisons de retraite privées à but non lucratif	2 068	2 062	126 701	135 509	8 808	7,0	66
Maisons de retraite privées à but lucratif	1 620	1 688	87 738	103 004	15 266	17,4	61
Total maisons de retraite	6 439	6 504	434 707	471 102	36 395	8,4	72
Unités de soins de longue durée	1 093	903	82 337	68 142	-14 195	-17,2	75
Autres*	155	112	2 887	2 002	-885	-30,7	18
Ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées	10 661	10 305	674 782	684 159	9 377	1,4	66

*Résidences d'hébergement temporaire et établissements expérimentaux.

Champ • Ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées au 31 décembre 2007.

Sources • enquêtes EHPA.

■ TABLEAU 2

Capacités des établissements d'hébergement pour personnes âgées EHPAD ou non-EHPAD

	Nombre de structures			Places installées			Part des EHPAD	
	EHPAD	Non-EHPAD	Total	EHPAD	Non-EHPAD	Total	En % des structures	En % des places
Logements-foyers publics	310	1647	1957	18 589	82 168	100 757	16	18
Logements-foyers privés à but non lucratif	132	624	756	7 423	31 013	38 436	17	19
Logements-foyers privés à but lucratif	14	59	73	922	2 798	3 720	19	25
Total logements-foyers	456	2 330	2 786	26 934	115 979	14 2913	16	19
Maisons de retraite publiques	2 556	198	2 754	218 401	14 188	232 589	93	94
Maisons de retraite privées à but non lucratif	1 731	331	2 062	124 044	11 465	135 509	84	92
Maisons de retraite privées à but lucratif	1 411	277	1 688	94 264	8 740	103 004	84	92
Total maisons de retraite	5 698	806	6 504	436 709	34 393	471 102	88	93
Unités de soins de longue durée	671	232	903	50 469	17 673	68 142	74	74
Autres*	30	82	112	523	1 479	2 002	27	26
Ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées	6 855	3 450	10 305	514 635	169 524	684 159	67	75

*Résidences d'hébergement temporaire et établissements expérimentaux.

Champ • Ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées au 31 décembre 2007.

Sources • enquête EHPA, 2007.

■ ENCADRÉ 2

Classification des professions en EHPA

PERSONNEL DE DIRECTION

Directeur
 Médecin directeur
 Directeur adjoint, attaché de direction, économiste
 Agent administratif et personnel de bureau (secrétaire, standardiste, hôtesse d'accueil, personnel informatique, comptable...)
 Autre personnel de direction, de gestion ou d'administration

PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX

Ouvrier professionnel (plombier, électricien, jardinier, cuisinier...)
 Agent de service général (agent de buanderie, agent de cuisine...)
 Autre personnel des services généraux

PERSONNEL D'ENCADREMENT

Cadre infirmier
 Cadre infirmier psychiatrique
 Cadre paramédical non infirmier
 Cadre socio-éducatif ou autre cadre social

PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE, SOCIAL ET D'ANIMATION

Éducateur spécialisé
 Moniteur éducateur
 Aide médico-psychologique
 Assistant de service social
 Conseiller en économie sociale familiale
 Technicien de l'intervention sociale et familiale
 animateur social
 Auxiliaire de vie sociale
 Autre personnel éducatif, pédagogique et social

PERSONNEL MÉDICAL

Médecin coordonnateur
 Médecin spécialiste en gériatrie
 Médecin spécialiste en rééducation et réadaptation fonctionnelle
 Médecin spécialiste en psychiatrie
 Autre spécialiste
 Médecin titulaire d'un autre diplôme (capacité, DIU...)
 Médecin généraliste

PSYCHOLOGUE, PERSONNEL PARAMÉDICAL OU SOIGNANT

Psychologue
 Infirmier diplômé d'État
 Infirmier psychiatrique
 Masseur-kinésithérapeute
 Orthophoniste
 Orthoptiste
 Ergothérapeute
 Pédiçure – podologue
 Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité
 Diététicien
 Aide-soignant
 Autre personnel paramédical ou soignant

AGENT DE SERVICE HOSPITALIER (PUBLIC) OU AGENT DE SERVICE (PRIVÉ)

Agent de service hospitalier (public) ou agent de service (privé)

pour le privé non lucratif et 61 pour le privé lucratif. Les Unités de soins de longue durée présentent une capacité moyenne de 75 places et les logements-foyers de 51 places. Les établissements devenus EHPAD ont une capacité moyenne supérieure à celle des autres établissements (75 places contre 49). La moitié a une capacité de 70 places ou plus et 25 % ont au moins 88 places. La taille médiane des maisons de retraite non-EHPAD est nettement plus faible : 27 places.

58 % de la capacité d'accueil de l'ensemble des institutions relève du secteur public, 26 % du secteur privé à but non lucratif et 16 % du secteur privé lucratif. Dans les EHPAD, le secteur public représente 55 % de la capacité d'accueil, le secteur privé non lucratif 26 %, et le secteur privé lucratif 19 %. La part du secteur public est un peu plus élevée dans les autres établissements que dans les EHPAD car les logements-foyers constituent plus des deux tiers des structures non conventionnées et sont majoritairement de statut public (70 %). Les USLD, EHPAD ou non, relèvent aussi majoritairement du secteur public (89 %).

Une forte hausse des places médicalisées par rapport à 2003

Le nombre de places offertes en établissement fin 2007 est supérieur de 9 400 à celui de fin 2003. Sur ces quatre années, l'accroissement de la capacité d'accueil globale reste modéré. En effet, l'impact des politiques de renforcement de la création de places en établissement⁴ décidées à partir de la fin 2003 n'est pas encore sensible, le délai d'installation d'une nouvelle place étant en moyenne d'un peu plus de 3 ans. Par contre, la signature des conventions tripartites ayant renforcé le processus de médicalisation et de modernisation du parc (mise aux normes techniques, rénovation ou reconstruction, autre destination), on observe une transformation de l'offre d'accueil entre 2003 et 2007.

On compte ainsi au 31 décembre 2007, 36 400 places supplémentaires en maison de retraite, par rapport à fin 2003 (+8 %). Cette hausse résulte à la fois de la création de places *ex nihilo*,

et de la transformation de places de logements-foyers et d'USLD en places de maisons de retraite dans le cadre de la signature de conventions tripartites. Le nombre de places dans ces deux dernières catégories d'établissements a diminué, mais de façon plus marquée dans les USLD (-14 200 places soit -17 % par rapport à 2003) que dans les logements-foyers (-11 900 places en 2007, soit -8 % par rapport à 2003). Ainsi, parmi les maisons de retraite publiques EHPAD, 311 établissements déclarent que les lits d'EHPAD sont d'anciens lits d'USLD.

Au total, le nombre d'établissements médicalisés, et par conséquent le nombre de places médicalisées⁵, s'est fortement accru par rapport à 2003, le nombre de places médicalisées atteignant 551 000 en 2007 (514 600 en EHPAD, 17 700 en USLD non-EHPAD et les 18 700 places des établissements non conventionnés ayant une section de cure médicale) soit 17 % de plus qu'en 2003.

Un taux d'équipement de 127 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus

Fin 2007, le nombre de places en établissements d'hébergement pour personnes âgées s'établit en moyenne pour la France entière à 127 lits pour 1 000 habitants âgés de 75 ans et plus, dont 95 lits d'EHPAD.

Le taux d'équipement global mesuré ici conventionnellement par rapport à la population âgée de 75 ans et plus, continue de diminuer : il est passé de 166 places pour 1 000 personnes fin 1996, à 140 pour 1 000 fin 2003, et atteint 127 pour 1 000 fin 2007. En effet, entre début 2004 et début 2008, la population âgée de 75 ans ou plus a augmenté beaucoup plus rapidement (+14 %⁶) que le nombre de places en institutions. Ces évolutions sont cependant à mettre en regard du recul de l'âge à l'entrée en dépendance, et du développement de l'accompagnement à domicile. L'âge moyen d'entrée en EHPA atteint presque 80 ans en 2007, soit 6 mois de plus qu'en 2003. Le nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile a augmenté presque trois fois plus vite que celui de l'APA en établissement entre 2003 et 2007 (respectivement

+ 55 % et + 19 %⁷); on compte environ 672 000 bénéficiaires de l'APA à domicile fin 2007 et 420 000 bénéficiaires de l'APA en établissement. De plus, le nombre de personnes âgées pouvant être prises en charge par les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) a augmenté de 17 000 entre 2003 et 2007⁸, le nombre de places dépassant 90 000 fin 2007.

Un coefficient d'occupation de 97 %, et 657 000 résidents accueillis

Pour l'ensemble du secteur, le coefficient d'occupation moyen sur l'année 2007 calculé comme le rapport entre le nombre de journées-lits⁹ réalisées et le nombre de journées-lits exploitables est de 97 %, en hausse par rapport à 2003 (95 %). Le coefficient d'occupation est de 97 % pour les lits et de 95 % pour les logements. Il est ainsi plus élevé dans les EHPAD (97 %) que dans les établissements n'ayant pas signé de convention tripartite (95 %).

L'ensemble des EHPA accueille environ 657 000 résidents fin 2007, en hébergement permanent, temporaire, en accueil de jour ou en accueil de nuit, dont les trois-quarts dans un EHPAD ; le taux global d'occupation des places¹⁰ est de 96 % au 31 décembre 2007 et donc proche du coefficient d'occupation calculé sur l'activité de l'année. Les places des EHPAD à statut privé lucratif sont occupées à hauteur de 93 %, tandis que celles des EHPAD à statut public ou privé non lucratif sont occupées à 97 %. C'est dans les maisons de retraite non-EHPAD privées que le taux d'occupation est le plus faible (91 %).

Des résidents toujours plus dépendants

Le GIR moyen pondéré (GMP) est un indicateur du niveau moyen de dépendance des résidents des établissements. Plus le niveau de dépendance des résidents est important, plus le GMP¹¹ de l'établissement est élevé ; il atteindrait 1 000 dans un établissement où tous les résidents seraient en GIR 1. En moyenne sur l'ensemble des EHPA, il s'élève à 575 fin 2007, il était de 538 en 2003. Il est logiquement plus élevé dans les EHPAD (663 en moyenne, c'est-à-dire proche du nombre de points attribués à un GIR 3) que dans les établissements

4. Le plan Vieillesse et Solidarités de novembre 2003 prévoyait ainsi, sur 4 ans, le financement de 10 000 places d'hébergement supplémentaires, de 8 500 places d'accueil de jour, et 4 500 places d'hébergement temporaire. Mi-2005, il a été décidé de financer 10 000 places d'hébergement supplémentaires.

5. En 2003, la mise en œuvre de la réforme de la tarification étant à peine amorcée, on considère ici comme établissements médicalisés, les EHPAD, les USLD et les établissements ayant une section de cure médicale et comme places médicalisées, toutes les places de ces établissements.

6. D'après les dernières données disponibles au niveau national, publiées par l'Insee.

7. G. Baillieu, F. Trespeux, 2009, « Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2007 », DREES, Document de travail, Série Statistique, n° 130, avril.

8. Données Finess.

9. Ou de journées-logements.

10. Mesuré de façon instantanée comme le rapport entre les effectifs présents et le nombre de places.

11. La grille AGGIR classe les personnes âgées en six niveaux de perte d'autonomie à partir d'une évaluation de leurs capacités à effectuer ou non les gestes de la vie quotidienne. Ces six niveaux, les Groupes iso-ressources (GIR), permettant de classer les personnes des plus dépendantes (GIR 1) aux moins dépendantes, voire non dépendantes (GIR 6). À chaque niveau de GIR correspond un certain nombre de points (GIR 1 : 1000, GIR 2 : 840, GIR 3 : 660, GIR 4 : 420, GIR 5 : 250 et GIR 6 : 70). Le GMP pour un établissement est égal au total des points GIR de ses résidents rapporté au nombre total de ses résidents.

n'ayant pas signé de convention tripartite (363 en moyenne). Dans ces derniers, il est cependant plus fort dans les établissements privés lucratifs (619) que dans les établissements publics ou privés à but non lucratif (respectivement 330 et 336) et par ailleurs assez faible dans les logements-foyers (225) mais à l'inverse très fort dans les USLD (845).

La proportion de personnes âgées dépendantes, c'est-à-dire évaluées dans les GIR 1 à 4, est en hausse : elle était de 81 % en 2003, et s'élève à 84 % fin 2007 dans l'ensemble des établissements hors logements-foyers (tableau 3). Les personnes très dépendantes, c'est-à-dire évaluées dans les GIR 1 et 2 représentent plus de la moitié des résidents (51 %), contre 47 % en 2003. Les résidents sont plus dépendants dans les USLD. Ces unités étant des établissements de santé dont la vocation est de prendre en charge des patients non autonomes et qui ont besoin d'une surveillance médicale constante, elles n'accueillent quasiment que des résidents dépendants (98 % de GIR 1 à 4 et 82 % en GIR 1 et 2 dans les USLD non-EHPAD). Sans surprise, la proportion de personnes dépendantes est égale-

ment plus élevée dans les EHPAD (85 % de GIR 1 à 4) que dans les maisons de retraites non-EHPAD (75 % de GIR 1 à 4).

Certains établissements prévoient dans leur règlement de fonctionnement la possibilité de refuser l'admission de personnes âgées dépendantes ou de personnes âgées nécessitant une charge de soins importante. C'est le cas de 36 % des EHPAD¹² et de 75 % des structures n'ayant pas signé de convention tripartite (16 % des maisons de retraite et 81 % des logements-foyers).

397 000 personnes employées dans les EHPA à la fin 2007

Au 31 décembre 2007, plus de 397 000 personnes sont employées dans l'ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées (encadré 2), soit 340 000 équivalents temps plein. Cela représente 52 000 personnes de plus qu'en 2003 et une hausse de 45 000 (15 %) en équivalent temps plein. Les effectifs (en ETP) d'aides-soignants et d'infirmiers¹³ ont notamment progressé de 23 % (respectivement + 18 600 et + 6 600).

Le personnel des établissements est très largement féminisé : la proportion

de femmes est de 88 % en ETP. Elles représentent plus de 90 % des agents de service (hospitaliers ou non) et du personnel éducatif, social et d'animation, et 84 % du personnel de direction, mais ne représentent que 42 % du personnel médical (tableau 4).

Le personnel paramédical ou soignant représente 41 % des effectifs en ETP employés dans les EHPA (tableau 5). Viennent ensuite les agents de service (hospitaliers ou non), qui représentent 28 % des effectifs en ETP, les personnels des services généraux, 15 % de l'ensemble (dont 7 % pour les agents de service général et 5 % pour les ouvriers professionnels), le personnel de direction (7 %) et le personnel éducatif, social et d'animation (7 %). Le personnel médical et le personnel d'encadrement représentent chacun 1 % des effectifs, ce dernier ne comprenant pas le personnel de direction. C'est dans les unités de soins de longue durée et dans les EHPAD que la part du personnel paramédical ou soignant est la plus élevée. Ce personnel représente 62 % des ETP en USLD non-EHPAD et 43 % en EHPAD, tandis qu'il constitue respectivement 32 % et 12 % des ETP dans les maisons de retraite et les logements-foyers n'ayant

12. Les EHPAD peuvent refuser par exemple l'admission de personnes âgées présentant une pathologie qui nécessite des soins médicaux particuliers ou une hospitalisation, et que l'établissement n'est donc pas en mesure de prendre en charge

13. Infirmiers, cadres infirmiers, infirmiers psychiatriques, cadres infirmiers psychiatriques.

■ TABLEAU 3

Répartition des résidents selon le GIR

	Total des places installées	Résidents en GIR 1	Résidents en GIR 2	Résidents en GIR 3	Résidents en GIR 4	Résidents en GIR 5	Résidents en GIR 6	Résidents en GIR 1 à 4	Résidents en GIR 5 et 6	Total	Part des non-répondants (en %)
EHPAD publics	283 170	20	31	14	19	8	7	85	15	100	1
EHPAD privés à but non lucratif	136 085	17	30	14	20	9	10	81	19	100	1
EHPAD privés à but lucratif	95 380	19	36	16	17	6	6	88	12	100	1
Maisons de retraite publiques non-EHPAD	14 188	10	24	16	26	12	12	76	24	100	1
Maisons de retraite privées à but non lucratif non-EHPAD	11 465	10	20	14	19	12	25	63	37	100	12
Maisons de retraite privées à but lucratif non-EHPAD	8 740	16	34	19	19	6	7	87	13	100	3
Unités de soins de longue durée non-EHPAD	17 673	40	42	10	7	1	1	98	2	100	1
Autres non-EHPAD*	1 479	2	13	11	31	19	23	57	43	100	21
EHPAD	514 635	19	32	14	19	8	8	85	15	100	1
Non-EHPAD (hors USLD)	35 872	11	25	16	22	11	15	74	26	100	8
Ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées hors logements-foyers non-EHPAD	568 180	19	32	14	19	8	8	84	16	100	1
Logements-foyers non-EHPAD	115 979	1	3	5	16	13	62	25	75	100	18

*Résidences d'hébergement temporaire et établissements expérimentaux.

Sources • enquête EHPA, 2007.

pas signé de convention tripartite. Les aides-soignants et les infirmiers sont les deux fonctions paramédicales ou soignantes les plus présentes dans les EHPA. Les aides-soignants représentent 29% du personnel de l'ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées (44% du personnel des USLD non-EHPAD, 30% de celui des EHPAD, 24% du personnel des établissements non conventionnés). Les infirmiers en représentent 9% (en ETP). Ils sont plus présents dans les USLD non-EHPAD (15%) et les EHPAD (9%) que dans les autres établissements (4%).

Un taux d'encadrement toujours en hausse et plus élevé dans les EHPAD

Le taux d'encadrement global, défini comme le nombre d'emplois en équivalent temps plein (toutes fonctions confondues) pour cent places, s'élève en moyenne à 50 pour l'ensemble du secteur, soit 6 points de plus qu'en 2003 (tableau 6). C'est dans les unités de soins de longue durée et les EHPAD, où les résidents accueillis sont plus dépendants que dans les autres établissements, que le taux d'encadrement est le plus élevé. Il s'élève en moyenne à 78 ETP pour cent places installées en

USLD non-EHPAD et à 57 ETP pour cent places en EHPAD, contre 20 dans les établissements n'ayant pas signé de convention tripartite (44 dans les maisons de retraite et 14 dans les logements-foyers). Dans les maisons de retraite dont le GMP est d'au moins 800, le taux d'encadrement est aussi plus élevé qu'en moyenne, atteignant 66%. Au total, sur l'ensemble des établissements, l'augmentation du taux d'encadrement déjà sensible entre 1996 et 2003, s'est poursuivie entre 2003 et 2007 conduisant à une présence professionnelle auprès des résidents renforcée, notamment en personnel para-

■ TABLEAU 4

Personnel des établissements d'hébergement pour personnes âgées

Fonction exercée	EHPAD			Ensemble		
	Effectifs	ETP	Proportion de femmes (en ETP)	Effectifs	ETP	Proportion de femmes (en ETP)
Personnel de direction	22 444	18 142	83 %	28 658	22 566	84 %
Personnel des services généraux	45 944	38 892	60 %	60 487	50 291	63 %
Personnel d'encadrement	4 371	3 820	91 %	5 068	4 355	90 %
Personnel éducatif, social, d'animation...	22 246	19 687	93 %	26 287	22 747	93 %
Personnel médical	6 465	2 312	42 %	7 150	2 561	42 %
Personnel paramédical ou soignant	141 493	125 471	92 %	159 280	140 670	92 %
Agent de service hospitalier (public) ou agent de service (privé)	97 246	85 726	95 %	109 304	96 049	95 %
Non déclarés	1 011	694		1 119	730	
TOTAL	341 220	294 744	88 %	397 353	339 969	88 %

Sources • enquête EHPA, 2007.

■ TABLEAU 5

Répartition du personnel des établissements d'hébergement pour personnes âgées en ETP

en %

Fonction exercée	EHPAD publics	EHPAD privés non lucratifs	EHPAD privés lucratifs	Total EHPAD	Maisons de retraite non-EHPAD	Logements-foyers non-EHPAD	Unités de soins de longue durée non-EHPAD	Autres non-EHPAD*	Ensemble
Personnel de direction	5	8	8	6	8	17	3	14	7
Personnel des services généraux	12	17	11	13	17	50	5	32	15
Personnel d'encadrement	2	1	1	1	1	1	2	1	1
Personnel éducatif, social, d'animation...	3	8	17	7	7	10	2	24	7
Personnel médical	1	1	1	1	1	0	1	0	1
Personnel paramédical ou soignant	47	38	35	43	32	12	62	10	41
– dont aides-soignants	34	25	22	30	22	8	44	7	29
– dont infirmiers	10	8	8	9	6	2	15	1	9
Agent de service hospitalier (public) ou agent de service (privé)	30	27	27	29	34	10	25	19	28
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100
TOTAL personnel en équivalent temps plein	173 508	71 726	49 510	294 744	15 117	15 892	13 708	508	339 969

*Résidences d'hébergement temporaire et établissements expérimentaux.

Sources • enquête EHPA, 2007.

médical ou soignant¹⁴. Pour mieux prendre en compte le personnel en contact avec les personnes âgées, on calcule un taux d'encadrement hors administration et services généraux, qui ne comprend que les professions médicales (médecins), paramédicales ou soignantes (psychologues, infirmiers, pédicures-podologues...), sociales, éducatives, pédagogiques et d'animation (éducateurs spécialisés, aides médico-psychologiques...). Ce taux d'encadrement en personnel plus proche des résidents est de 39 ETP pour 100 places en moyenne sur l'ensemble du secteur contre 33 en 2003, soit une progression équivalente à celle du taux d'encadrement global, les USLD non-EHPAD se détachant avec un taux moyen de 72 ETP (tableau 6). Les EHPAD ont aussi un taux d'encadrement hors administration et services généraux, supérieur à la moyenne : il s'élève à 46 ETP pour 100 places installées, tandis que dans les autres établissements il s'élève en moyenne à 17 ETP pour 100

places installées (33 dans les maisons de retraite et 5 dans les logements-foyers). Le taux d'encadrement en personnel médical et paramédical atteint ainsi 25 dans les EHPAD fin 2007. Sur le champ des établissements médicaux (EHPAD, USLD et établissements avec une section de cure médicale), le taux d'encadrement en infirmiers, aides-soignants et aides médico-psychologiques passe de 22 à 25 entre 2003 et 2007.

Près de 30 % du personnel des EHPA est présent depuis un an ou moins dans l'établissement

La moyenne d'âge du personnel des établissements d'hébergement est de 41 ans. Le plus âgé est le personnel médical (50 ans), puis le personnel d'encadrement (47 ans) et le personnel de direction (44 ans). À l'inverse, le personnel paramédical ou soignant et le personnel éducatif, social et d'animation, ont la moyenne d'âge la moins élevée (39 ans). Près de 30% du personnel des établissements d'hébergement y exerce

depuis un an ou moins. L'ancienneté moyenne du personnel est de sept ans. 86% du personnel des établissements d'hébergement travaille uniquement le jour, 9% uniquement la nuit et 5% en alternance de jour et de nuit. Parmi les 33 800 personnes qui travaillent uniquement la nuit, 90% sont des femmes. Le travail spécifiquement de nuit concerne 16% des aides-soignants, 13% des auxiliaires de vie sociale, 10% des agents de service (hospitaliers ou non) et 7% des infirmiers.

Dans les établissements d'hébergement privés, 85% du personnel est employé en contrat à durée indéterminée et 9% en contrat à durée déterminée (hors emplois aidés). 68% des personnes exerçant dans les établissements publics sont titulaires de leur poste, 4% sont stagiaires fonctionnaires ou fonctionnaires élèves, 10% non titulaires sur emploi permanent et 10% non titulaires sur emploi non permanent. Dans les deux cas (privé ou public), la majorité des autres salariés disposent d'un contrat aidé. ■

14. Cette augmentation peut être imputable en partie au plan Vieillesse et Solidarités de novembre 2003, qui prévoyait la création de 15 000 emplois de personnel soignant.

■ TABLEAU 6

Taux d'encadrement dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées

Taux d'encadrement	EHPAD publics	EHPAD privés à but non lucratif	EHPAD privés à but lucratif	Ensemble des EHPAD	Maisons de retraite non-EHPAD	Logements-foyers non-EHPAD	Unités de soins de longue durée non-EHPAD	Autres non-EHPAD*	Ensemble
Taux global									
Moyenne	61	53	52	57	44	14	78	34	50
1 ^{er} quartile	51	45	47	48	31	6	67	24	33
Médiane	60	52	53	56	41	11	76	38	51
3 ^e quartile	70	60	59	65	51	22	85	47	62
Taux hors administration et services généraux									
Moyenne	51	40	42	46	33	5	72	19	39
1 ^{er} quartile	40	31	37	37	21	2	62	11	28
Médiane	49	40	44	45	33	5	70	26	42
3 ^e quartile	59	47	50	54	42	13	79	45	52
Taux personnel paramédical et médical									
Moyenne	29	20	18	25	14	2	49	3	21
1 ^{er} quartile	19	15	13	16	8	2	37	4	15
Médiane	25	19	18	22	14	4	45	5	21
3 ^e quartile	35	24	25	29	21	7	54	8	29

*Résidences d'hébergement temporaire et établissements expérimentaux.

Taux d'encadrement global : nombre d'emplois en équivalent temps plein toutes fonctions confondues pour 100 places.

Taux d'encadrement hors administration et services généraux : nombre d'emplois en équivalent temps plein et pour 100 places hors personnels de direction, de gestion, d'administration et des services généraux. Cette notion permet de mieux prendre en compte l'encadrement des personnels étant en contact avec les personnes âgées hébergées.

Lecture : Dans les EHPAD publics, le quart des établissements a un taux d'encadrement global en 2007 inférieur à 51 ETP pour 100 places, la moitié des établissements a un taux d'encadrement inférieur à 60 ETP pour 100 places, et les trois quarts des établissements ont un taux d'encadrement inférieur à 70 ETP pour 100 places.

Sources • enquête EHPA, 2007. **Champ** • Ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées au 31 décembre 2007.